

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250220AR026CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement - Résidence de la Prévoté - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme AGEZ Aurélie, VTPS-SAS
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Résidence de la Prévoté à Hondschoote afin de réaliser des travaux de réparation de conduite TELECOM pour ORANGE
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées Résidence de la Prévoté à partir du Lundi 24 février 2025 à Hondschoote pendant 30 jours :

- Circulation alternée manuellement
- Interdiction de stationner
- Vitesse limitée à 30 km/h
-

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.
Mme AGEZ Aurélie, VTPS-SAS pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOOTE, le 20 février 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOOTE' around the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.